

Accords et désaccords

par Jean-Jacques Rosa

Je voudrais redire pour commencer tout le bien que je pense de la distinction qu'a présenté André Fourçans, dans son précédent article, entre les trois positions politiques qui émergent du débat sur le rôle des Etats face à la mondialisation. Il qualifie respectivement de " protectionniste ", celle qui consiste à refuser la mondialisation et prôner une gestion étatiste et dirigiste, de " conservatrice ", celle qui accepte la mondialisation et veut réserver les décisions politiques essentielles aux actuels Etats-nations, allégés et restructurés dans le sens d'un plus grand libéralisme, et enfin de " libérale ", celle qui tout en acceptant également la mondialisation, propose de transférer des pouvoirs politiques importants des Etats-nations vers les organisations supra-étatiques et internationales dans des domaines tels que " la finance, l'environnement, la sécurité sanitaire, la concurrence, ... la défense et la diplomatie ".

Ma critique portait sur l'application du qualificatif " conservateur " à la deuxième opinion et celui de " libéral " à la troisième, dans la mesure où la montée des autorités politiques centralisatrices au niveau national et international me semble être une caractéristique du passé, remplacée depuis deux ou trois décennies par la tendance inverse au développement des marchés décentralisés et à la réduction de la dimension de toutes les organisations hiérarchiques et centralisées, privées comme publiques.

La grande période des organisations internationales était celle de la guerre froide, alors qu'aujourd'hui elles sont toutes plus ou moins remises en cause, par des libéraux comme par des protectionnistes. Il me semble donc que les vrais conservateurs sont les partisans d'une dévolution de pouvoirs accrus à ces organisations internationales, ainsi que du développement des " souverainetés partagées ", ceux en somme que Fourçans définit comme les " libéraux ". Ils veulent prolonger et accentuer les tendances qui ont dominé la presque totalité du XX^e siècle, mais qui sont battues en brèche et même renversées par les mutations technologiques et " mondialistes " plus récentes.

Dans sa réponse, ci-contre, André Fourçans tente de justifier son affirmation selon laquelle le transfert de pouvoirs politiques décisifs au niveau supranational est la voie de l'avenir comme la conséquence naturelle de la mondialisation. Il évoque notamment le développement des externalités et des biens publics internationaux accompagnant selon lui l'accroissement global des échanges. Mais il est trop bon économiste pour ignorer que la simple apparition de nouvelles externalités (qui reste à démontrer dans chaque cas d'espèce) ne suffirait pas à justifier (à supposer qu'elle soit réelle) une intervention politique centralisée, ce qu'il reconnaît d'ailleurs lorsqu'il évoque les imperfections du fonctionnement des bureaucraties internationales ou d'un hypothétique " marché politique mondial ". Des accords contractuels entre agents privés comme entre Etats souverains peuvent le plus souvent suffire à régler ces problèmes de " débordements ", comme dans le cas de la police ou du droit international par exemple.

Quant à sa défense de l'action de l'Union européenne, elle repose sur la confusion classique, et voulue, entre le marché commun, d'essence libérale dans un monde d'après-guerre cloisonné par le protectionnisme, et la construction d'un Etat fédéral à laquelle on nous convie aujourd'hui et qui constitue une opération de centralisation et de développement étatique supplémentaire à l'échelle du continent. On ne voit d'ailleurs pas pourquoi un tel " super-Etat " serait particulièrement à même de défendre les règles de l'économie libérale face aux Etats nationaux de plus petites dimensions qui seraient (par essence ?) interventionnistes et protectionnistes. La prolifération des réglementations tatillonnes de Bruxelles et la recherche d'une

" harmonisation ", à la hausse évidemment, des taux de fiscalité sur le continent, permettent de nourrir quelques doutes.

Il existe au contraire maints exemples d'Etats petits ou moyens qui ont adopté de leur propre chef des réformes libérales aussi bien dans l'Union européenne (l'Irlande, les Pays-Bas, voire parmi les plus grands la Grande-Bretagne) qu'en dehors (la Nouvelle-Zélande, l'Australie, voire le Canada), sans y être contraints par aucune autorité supranationale.

L'auteur cherche aussi à brouiller les cartes en essayant de confondre l'évolution de la structure des pouvoirs en faveur d'organisations supra-étatiques et internationales avec la simple coopération entre Etats souverains au sein d'alliances spécialisées. Une alliance pour la défense est tout autre chose qu'un transfert de pouvoirs de décision en matière militaire d'un Etat-nation à une fédération continentale ou à une organisation internationale comme l'ONU. Un Etat souverain continue à décider pour lui-même en dernier ressort, sans se soumettre à une décision majoritaire ou bureaucratique d'une organisation plus vaste dont il fait partie, parmi d'autres Etats. Ainsi, le développement d'un marché commun des Amériques qu'évoque Fourçans, est, comme le marché commun européen un exemple de coopération entre Etats souverains et n'implique, que l'on sache, aucun projet d'intégration politique entre les Etats-Unis et le Mexique ou aucun autre des pays concernés.

La concurrence des Etats souverains n'exclut en aucun cas les coopérations souhaitables, à définir au cas par cas. Mais la tendance générale de la fin du dernier siècle à la désintégration des grandes organisations centralisées doit nous conduire à nous interroger sur l'avantage qu'il y aurait à confier des pouvoirs toujours plus larges à des organisations toujours plus grandes. L'évolution des deux ou trois dernières décennies, qui ne donne pas de signe de ralentissement en ce début du XXIème siècle, laisse la charge de la preuve aux " libéraux " d'André Fourçans, ces partisans de la centralisation politique internationale qui ressemblent beaucoup selon nous, à des néo-étatistes conservateurs.

Je maintiens donc que la distinction proposée par Fourçans constitue une bonne description des clivages en gestation. Mais il ne faudrait pas que des étiquettes arbitraires replongent dans la confusion le début de clarification qui commençait à poindre.

JJR

Le Figaro économie, vendredi 11 mai 2001